

Contactez GENERATION 2004 si vous avez des problèmes ou des questions concernant les sujets suivants:

Promotions
Pensions
Rapports d'évaluation (d'auto-évaluation)
Questions relatives aux agents contractuels
Problèmes des agents locaux
Traitements et indemnités
Questions de bureau
Assurance maladie
Télétravail
Pétitions
Réduction des effectifs
EPSO
Concours internes
Évolution de carrière
Clarifier vos droits
Discrimination sur votre lieu de travail

POURQUOI ?

- Vous recevrez une réponse juste et honnête.
- Nous partagerons avec vous toutes les clés du succès dans un environnement administratif européen compliqué.
- Nous utiliserons des faits et des données et ne ferons jamais de promesses irréalistes.
- Nous ferons de notre mieux pour vous aider.

Contacts & adhésions



generation2004.eu/join/



Appelez notre secrétariat à Bruxelles:

+32 2 29 76904/53265

ou

Envoyez-nous un email:



REP-PERS-OSP-GENERATION-
2004@ec.europa.eu

Rejoignez-nous dans notre lutte pour

changer la politique du personnel dans les

institutions de l'UE –

DEVENEZ MEMBRE !

N'attendez pas trop longtemps.

Vous n'avez qu'une seule carrière !

En savoir plus sur nous:



generation2004.eu



www.cc.cec/wikis/display/generation2004



@generation2004adf



@2004generation



Generation 2004 group

GENERATION 2004



**RECTIFYING INJUSTICE
STANDING FOR OUR RIGHTS
RESTORING UNITY**

Nous sommes une association dynamique du personnel qui lutte contre l'injustice et les inégalités au sein des institutions européennes.

Nous donnons une voix aux intérêts des collègues recrutés dans les institutions de l'UE après 2004 et 2014 concernant leurs perspectives de carrière et leurs conditions d'emploi réduites.

Nous visons une fonction publique européenne unifiée, fondée sur des conditions d'emploi équitables, justes et motivantes pour tous ses employés.

Lors des réformes "2004" et "2014" du statut des fonctionnaires et autres agents (l'acte juridique qui fixe vos droits et obligations en tant que salarié de l'UE):

- les conditions d'emploi du personnel de l'UE ont connu les changements les plus substantiels qui aient jamais été apportés depuis la création des institutions européennes.
- Les "droits acquis" du personnel en place à l'époque ont été privilégiés aux dépens des droits des nouveaux recrutés.

En conséquence:

- la politique de recrutement des institutions est marquée par une "juniorisation" artificielle du personnel recruté récemment.
- des catégories vulnérables de personnel, en particulier les agents contractuels, ont été créées et une "externalisation" croissante a été menée afin de compenser les réductions du personnel permanent et du budget.
- le personnel de l'UE est aujourd'hui profondément fragmenté, régi par une gestion des ressources humaines biaisée et représenté par des syndicats "professionnalisés" largement déconnectés des nouvelles réalités.

Qui sommes-nous - Generation 2004 ?

- fondée en 2012 en réaction à l'annonce de la réforme de "2014" et à l'indifférence des syndicats existants.
- une association du personnel animée par des collègues venus temporairement des services plutôt que par des représentants du personnel "à vie".

Ce que nous défendons

- Un dialogue ouvert avec les institutions de l'UE.
- Des mesures concrètes pour remédier aux inégalités et réduire les écarts de carrière de manière durable.

Qu'est-ce que la représentation du personnel et comment fonctionne-t-elle à la Commission ?

Le **statut des fonctionnaires et autres agents** constitue la base juridique de la création du comité du personnel, en tant qu'organe reconnu, chargé de représenter le personnel auprès de son employeur. La composition du Comité du personnel est déterminée par des élections au cours desquelles les organisations (syndicats et associations du personnel) présentent leurs priorités à l'ensemble du personnel tous les trois ans.

Le **Comité central du personnel** est l'organe statutaire chargé de représenter les intérêts de l'ensemble du personnel de la Commission dans tous les sites. Le CCP conseille et discute avec l'administration de presque toutes les questions liées à l'application des règles statutaires sur les carrières, les conditions de travail et la politique sociale. Il intervient notamment sur les recrutements, les promotions, la politique sociale, l'invalidité, les affaires disciplinaires, l'incompétence, les congés de convenance personnelle, l'assurance maladie, la formation et l'égalité des chances. Divers comités dits paritaires, organes constitués à part égale de représentants de l'administration et du personnel, traitent de ces questions. Actuellement, la Secrétaire générale du Comité central du personnel est une membre active de Génération 2004.

Le **Comité du personnel hors UE** défend les droits des 3500 agents locaux, agents contractuels et fonctionnaires dans près de 140 délégations de l'UE. Il veille à ce que les règles statutaires en matière de personnel soient respectées dans les délégations. Le Comité représente le personnel et négocie avec la Commission et l'administration du SEAE au sein des comités mixtes, concernant notamment les:

- Allocations de conditions de vie;
- Promotions / Reclassifications;
- Prestations du SICSLA;
- Adaptations salariales;
- Carrières des agents locaux.

Notre Mission

Nous oeuvrons en particulier à:

- Créer une fonction publique européenne moderne et unifiée qui applique en interne les mêmes principes que ceux qu'elle impose aux États membres de l'UE, y compris la reconnaissance non discriminatoire de l'expérience professionnelle interne et externe.
- Améliorer la gestion des ressources humaines, en particulier en veillant à l'égalité des perspectives de carrière pour l'ensemble du personnel, conformément au principe "à travail égal, salaire égal".
- Contribuer à l'élaboration de tout futur projet de réforme du statut, en veillant à ce que les enseignements tirés des réformes de 2004 et 2014 soient pris en compte.

En quoi Génération 2004 diffère-t-elle de tous les autres syndicats ?

- Nous luttons pour une carrière équitable, un salaire équitable et une pension équitable.
- Nous dénonçons les traitements injustes au moyen de nos analyses fondées sur les données et les faits.
- Nous accueillons les contributions de nos membres et profitons de votre intelligence collective.
- Nous sommes indépendants et libres de tout parti pris dans nos actions.
- Nous ne facturons que des frais d'adhésion minimes et ne tirons aucun profit de nos membres.
- Nous avons des règles d'organisation interne qui garantissent une prise de décision démocratique.
- Nous travaillons en général en anglais en raison de nos ressources limitées car c'est la langue comprise par le plus grand nombre mais essayons dans la mesure du possible de répondre dans les différentes langues de l'UE pour toutes les questions liées à la politique du personnel.